

(Version provisoire non mise en forme)

Colloque international : "Technosphère et droit : nouveaux phénomènes, nouvelles épistémologies"

Langue : anglais (le matin) /français (après midi)

Date : 29 mars 2018 - Lyon - Salle Caillemer - 9h à 17h

Présentation générale : Cette manifestation pose la question inédite de la réception en droit du concept de technosphère discuté depuis près de cinquante ans par les scientifiques, notamment des géologues (voir, entre autres littératures récentes sur le sujet : P.K. Haff, Technology as a geological phenomenon: Implications for human well-being, Geological Society London Special Publications 395(1):301-309 · May 2014 ; J. Zalasiewicz (and others), Scale and diversity of the physical technosphere: A geological perspective, The Anthropocene Review, November 2016, SAGE Publishing ; D. Orlov, Shrinking the Technosphere, New Society Publishers, 2016). Elle questionne la capacité des autres savoirs constitués et tout particulièrement du droit à saisir les phénomènes de la technosphère, considérée comme un tout homogène, produit par l'homme et distinct de la biosphère.

Programme : deux demi-journées (public : collègues et doctorants : 50 personnes) ; un invité pour ouvrir la séance et ensuite des contributions en tables rondes et discussion)

Le matin (en anglais) :

Approches pluridisciplinaires de la technosphère

Questionnement principal de la matinée : comment les disciplines représentées se sont-elles ou non construites autour de l'existence de la technosphère - l'analyse se fait à partir du phénomène en général ou d'un phénomène en particulier.

- ouverture sur la technosphère hier, aujourd'hui et demain par S. van der Leeuw (Anthropologue - Professeur à l'Arizona State University - Membre honoraire de l'IUF)

- Tables rondes avec les interventions de :

- A. Barron (Professeur de gestion à la Toulouse Business School), U. Mayrhofer (Professeure de gestion à l'IAE Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3) - Technosphère et management international

- J.-S. Bergé (Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, membre de l'IUF) : Les circulations de la technosphère et le droit

- J. P. Burgess (Professeur à l'ENS Paris, chaire AXA « Géopolitique du risque ») - Technosphère et Géopolitique du risque

- P. Degeorges (Professeur à l'ENS Lyon) - Gestion des risques inhérents à la préservation d'espèces sauvages dans la technosphère (titre provisoire)

- S. Grumbach (directeur de recherches, INRIA, IXXI Lyon) : Les données de la techosphère

- S. Harnay (Professeure à l'Université de Nancy) : Technosphère : une approche par les sciences économiques est-elle possible ?

L'après-midi (en français) :

Approches juridiques de la technosphère

Questionnement principal de l'après-midi : comment les constructions du droit se saisissent ou non de nouveaux phénomènes de la technosphère ; dans quelle mesure ces nouveaux phénomènes permettent de revisiter les constructions du droit d'un point de vue épistémologique ?

Ouverture par Benoit Frydman (Professeur à l'Université Libre de Bruxelles) : Quelle(s) théorie(s) juridique(s) pour l'approche de la technosphère ?

- Tables rondes avec les interventions de :

- Ph. Billet (Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement - CNRS, UMR 5600, EVS-IDE) Droit de l'environnement et technosphère : libres propos sur le génie écologique

- F. Collart-Dutilleul (Professeur émérite des Universités - Ancien membre de l'IUF) : « Droit agri-alimentaire et technosphère : les effets d'un déphasage »

- Ch. Lazaro (Professeur de Droit & Société, Centre de Philosophie du droit, Université Catholique de Louvain (UCL) : « Devenir prothétique et humanisme juridique : personne, sujet et individu à la frontière des normativités technologiques et juridiques »

- S. Maljean-Dubois (Directrice de recherche au CNRS, UMR DICE, Aix-en-Provence : Technosphère et droit international

- T. Takenaka (Professeure à l'Université de Keio et l'Université de Washington) : Innovation intellectuelle et droit (en vidéo)

- M. Teller (Professeure à l'Université de Nice Côte d'Azur) : Intelligence artificielle et droit

Publications/Enregistrement vidéo : publication SSRN avec des contributions courtes de ceux qui veulent (5- 10 pages) - enregistrement Vidéo qui serait valorisé sur Youtube, sites et blogs